



Section compétition – Réorganisation 2023-2024

1. Accès à la section

- a. Période : Nouvelle période du 01.09.2023 au 31.08.2024
- b. Membres
 - Critères obligatoires pour représenter les équipes, sauf sur décision du Capitaine du Club et du Capitaine de la section compétition
 - Pas de limitation d'âge
 - Motivation pour la compétition et envie de présence démontrée
 - Disponibilité pour les périodes d'Interclub relatives à la catégorie d'âge du membre
 - Dès le 1^{er} septembre 2023, accès à la section via le handicap uniquement
 - Juniors mixtes : handicap jusqu'à 24.0
 - Elite Dames : handicap jusqu'à 18.0
 - Elite Messieurs : handicap jusqu'à 12.0
 - 50+ Dames : handicap jusqu'à 18.0
 - 50+ Messieurs : handicap jusqu'à 16.0
 - 60+ Messieurs : handicap jusqu'à 18.0, membres de la section Séniors et membres ASGS
 - 70+ Messieurs : handicap jusqu'à 18.0, membres de la section Séniors et membres ASGS
 - Pour la compétitivité du GCLC, le Capitaine du Club et le Capitaine de la section compétition peuvent en tout temps inviter une joueuse ou un joueur dont le handicap est insuffisant



Section compétition – Réorganisation 2023-2024

2. Au 1^{er} septembre 2023, mise en place d'un classement de la section avec le système de points PGC (Points Golf la Côte)

- a. Le système PGC propre à la section compétition devient actif au 1^{er} septembre 2023
- b. Le classement annuel PGC repart à zéro le 1^{er} septembre de chaque année et se clos le 31 août de l'année suivante
- c. Le classement PGC devient le critère de qualification directe pour les Interclub (point 3), hormis pour la section Juniors mixtes, régie par ses propres critères
- d. En fonction des calendriers Interclub de chaque catégorie, la date de situation du classement PGC (date limite déterminant les joueuses et joueurs directement qualifié-es) est fixée par les différents Capitaines et affichée au GCLC
- e. Ce classement PGC à la date de situation sera nommé « classement PGC Interclub »
- f. Pour la tenue du classement PGC Interclub, dans toutes les catégories, les éventuels OM (Elite et Séniors) se situant entre la date de situation du classement PGC et le 31 août sont pris en compte rétroactivement. Dès lors, ce classement PGC Interclub se tiendra en parallèle du classement PGC standard jusqu'aux qualifications Interclub
- g. Les 7 classements différents PGC sont catégorisés de manière suivante
 - Juniors mixtes
 - Elite Dames
 - Elite Messieurs
 - 50+ Dames
 - 50+ Messieurs
 - 60+ Messieurs
 - 70+ Messieurs
- h. Les PGC sont distribués uniquement lors des compétitions individuelles incluses dans la section (point 4)
- i. Obtention des points PGC
 - Juniors mixtes
 - 100 PGC pour un score dans le par
 - + 3 PGC par coups joués au-dessous du par
 - - 3 PGC par coups joués au-dessus du par
 - Toutes les autres catégories
 - 100 PGC pour un score dans le par
 - + 5 PGC par coups joués au-dessous du par
 - - 5 PGC par coups joués au-dessus du par
- j. Pour toutes les catégories, le classement PGC reflète la moyenne des 6 meilleurs PGC obtenus



Section compétition – Réorganisation 2023-2024

- k. Pour les joueuses ou les joueurs représentant le club dans une compétition collective qui se déroulerait le lendemain d'un OM, et uniquement dans ce cas précis, la possibilité leur est offerte de remplacer cet OM via une carte General Play Swiss Golf officielle qui doit avoir lieu, au jour près, exactement une semaine après l'OM en question
 - o Dans le cas où le jour près est déjà pris par une compétition officielle de la section compétition (point 4), empêchant ainsi les joueuses ou les joueurs de passer cette carte General Play, la carte General Play doit avoir lieu, au jour près, exactement deux semaines après l'OM en question. Ce report est possible 3 fois au maximum.
 - o La carte General Play en question est pleinement valable pour le classement PGC, pour l'ordre du mérite du GCLC de l'année ainsi que pour les critères de qualifications aux Interclubs
- l. Le classement PGC est régulièrement (au minimum après chaque OM) mis à jour et affiché par les différents Capitaines
- m. Des joueuses et des joueurs figureront de fait dans plusieurs catégories de classements
- n. La première place de chaque classement PGC au 31 août est récompensée (en cas d'égalités, le meilleur dernier PGC obtenu prévaut, et ainsi de suite)



Section compétition – Réorganisation 2023-2024

3. Interclub

- a. Dès le 1^{er} septembre 2023, le principe général de qualifications dans la catégorie d'âge propre à la joueuse ou au joueur devient effectif. Dès lors et par exemple, un membre de la section âgé de 52 ans concourt en principe pour une place dans l'équipe d'Interclub 50+ ; il doit donc se tenir prêt et faire le nécessaire (cotisations éventuelles et disponibilité d'agenda) pour y tenir sa place en cas de sélection
- b. Lors du protocole de sélection, les différents Capitaines peuvent en tout temps, pour la compétitivité du Club, intervertir de catégories une joueuse ou un joueur
- c. La volonté du GCLC est d'avoir des joueurs différents et compétitifs dans chaque équipe, mais dans certains cas, en fonction des possibilités qu'offrent les règlements Interclubs et des besoins des différents Capitaines, une joueuse ou un joueur peut représenter le GLCL dans deux catégories, au maximum



Section compétition – Réorganisation 2023-2024

4. Compétitions individuelles incluses dans la section permettant d'obtenir des PGC

- a. Hormis les OM du GCLC, toutes Les compétitions externes doivent être annoncées spontanément par la joueuse ou le joueur, via un outil qui sera bientôt communiqué (dans l'intervalle, par courriel au Capitaine de la section compétition). Ce résultat est ensuite soumis pour validation aux différents Capitaines
- b. **Juniors mixtes**
 - Swiss Golf
 - Challenge Romand
 - OM du GCLC
 - Circuits privés (Born for golf, US kids, etc.)
- c. **Elite Dames et Messieurs**
 - OM du GCLC
 - Les championnats nationaux officiels (Swiss Golf Open 25+) et internationaux
 - Les compétitions strokeplay importantes et agréés par des fédérations reconnues (par exemple les Grand-Prix FFG)
- d. **50+ Dames, 50+ Messieurs, 60+ Messieurs**
 - OM Séniors du GCLC
 - OM du GCLC
 - Les championnats nationaux officiels (Swiss golf open 50+) et internationaux
 - ASGS Opens, Berner Senior Open, Crans Seniors Trophy, Championnat Romand ASGS, International Swiss Seniors Championship
 - Les compétitions strokeplay importantes et agréés par des fédérations reconnues (par exemple les Grand-Prix et les Trophées Séniors FFG)
- e. **70+ Messieurs**
 - OM Séniors du GCLC
 - OM du GCLC
 - Les championnats nationaux officiels (ASGS Interclub 70+, ASGS Championnat 70+ 75+ 80+) et internationaux
 - Les compétitions strokeplay importantes et agréés par des fédérations reconnues (par exemple les Grand-Prix et les Trophées Séniors FFG)



Section compétition – Réorganisation 2023-2024

5. Compétitions collectives dont le GCLC souhaite obtenir des performances, prérequis et critères de sélection

a. Interclub Juniors mixte

- 6 joueuses ou joueurs à chaque rencontre de moins de 18 ans
 - 3 joueuses ou joueurs selon le classement propre à la section Juniors mixte
 - 3 joueuses ou joueurs au choix du Capitaine de la section Juniors mixte

b. Coupe Helvétique mixte

- 8 joueuses ou joueurs de base (hommes, femmes, juniors) à choix du Capitaine de l'équipe, dont le handicap se situe entre 10.0 et 18.0
- En raison du format de cette compétition, le Capitaine de l'équipe pourra choisir d'autres joueuses ou joueurs à posteriori, de préférence au sein de la section compétition

c. Mid-Amateurs A mixte

- 12 joueurs ou joueuses (handicap max. de 24.1) de plus de 25 ans dont les handicaps cumulés ne doivent pas être supérieurs à 99.9
 - Avoir participé au match play brut (année précédente) du GCLC
 - Le vainqueur, le finaliste et les demi-finalistes du match play brut (année précédente) du GCLC, soit 4 joueuses ou joueurs
 - 8 choix des différents Capitaines
- Pour la compétitivité du GCLC, les différents Capitaines peuvent en tout temps intervertir une joueuse ou un joueur entre l'équipe Mid-Amateur A et B
- Pour la compétitivité du GCLC, des joueuses ou des joueurs peuvent être inscrits simultanément dans les 2 équipes Mid-Amateur

d. Mid-Amateurs B mixte

- 12 joueurs ou joueuses (handicap max. de 24.1) de plus de 25 ans dont les handicaps cumulés ne doivent pas être inférieurs à 99.9
 - Avoir participé au match play brut (année précédente) du GCLC
 - Les quarts de finalistes du match play brut (année précédente) du GCLC, soit 4 joueuses ou joueurs
 - Les vainqueurs du match play foursome net (année précédente) du GCLC, soit 2 joueuses ou joueurs
 - 6 choix des différents Capitaines
- Pour la compétitivité du GCLC, les différents Capitaines peuvent en tout temps intervertir une joueuse ou un joueur entre l'équipe Mid-Amateurs A et B
- Pour la compétitivité du GCLC, des joueuses ou des joueurs peuvent être inscrits simultanément dans les 2 équipes Mid-Amateurs



Section compétition – Réorganisation 2023-2024

e. Interclub A et B Messieurs

- 12 joueurs répartis dans les équipes A et B aux choix des différents Capitaines
 - 6 qualifiés directement en fonction du classement PGC Elite à la date de situation du classement (point 2d)
 - 6 choix des différents Capitaines

f. Interclub B Dames, Interclub Séniors 50+ Dames, Interclub Séniors 50+ Messieurs

- 6 joueuses ou 6 joueurs
 - 3 qualifié.es directement en fonction du classement PGC relatif à la date de situation du classement (point 2d)
 - 3 choix des différents Capitaines

g. Interclub Séniors 60+ Messieurs

- 4 joueurs
 - 2 qualifiés directement en fonction du classement PGC 60+ Messieurs à la date de situation du classement (point 2d)
 - 2 choix des différents Capitaines

h. Interclub Séniors 70+ Messieurs

- 3 joueurs
 - 2 qualifiés directement en fonction du PGC 70+ à la date de situation du classement (point 2d)
 - 1 choix des différents Capitaines



Section compétition – Réorganisation 2023-2024

6. Modification du calendrier 2024

- a. Le Championnat du Club 2024 se déroulera au mois de septembre
- b. Déplacement de l'OM du mois d'octobre pour être placé durant l'été



Section compétition – Réorganisation 2023-2024

7. Modification des entraînements et des ateliers

- a. Les entraînements et ateliers auront lieu en continu depuis l'ouverture officielle des installations du Golf Parc au printemps et jusqu'au 30 septembre de l'année en cours
- b. Types d'entraînements et d'ateliers
 - Organisés en interne de la section, ou par le pro du Golf Parc (sur demande des différents Capitaines à Migros Golf SA, mais pas de manière systématique), surtout avec des prérogatives clairement établies basées sur l'entraînement collectif, la cohésion de groupe et non sur la technique individuelle
 - Déployés tout au long de l'année à raison d'un mercredi sur deux avec priorité aux joueurs concernés par leur propres échéances collectives
 - Basés sur des échanges de compétence entre les personnes de la section
 - Basés sur la mise en situation de compétition
 - Basés sur le jeu d'équipe
 - Basés sur les paires qui évolueront ensemble lors des compétitions collectives du point 5
- c. Les entraînements d'hiver sont annulés dans le but de laisser à chacun le soin de se régénérer et d'éventuellement développer un travail golfique individuel

Marc Aebersold, Capitaine de la section compétition
Yves Seiler, Capitaine du GCLC
Cédric Perusset, Président, au nom du Comité

Signal de Bougy, le 2 septembre 2023